

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 126

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Participation au fonctionnement du GIP Marseille Rénovation Urbaine pour l'année 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 115 du 20 décembre 2012, la Commission Permanente a approuvé :

- l'avenant n° 3 au protocole d'application de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le Grand Projet de Ville (GPV) de « Marseille Septèmes », fixant, à compter de l'exercice 2011, les contributions annuelles des partenaires au financement des frais de structure du Groupement, celle du Département s'élevant à un montant forfaitaire annuel de 70.000 €

- l'avenant n° 4 à la convention constitutive qui modifie la dénomination du GIP ainsi que sa durée prolongée jusqu'au 31 décembre 2015.

Par la suite, par délibérations n°19 du 26 juin 2015 et n° 237 du 13 juillet 2016, la Commission Permanente a prolongé successivement la durée du groupement au 1^{er} janvier 2017 dans un premier temps, puis au 31 décembre 2019 dans un deuxième temps.

Conformément aux engagements contractualisés dans le cadre des avenants susvisés, il vous est proposé d'octroyer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » une subvention de fonctionnement de 70.000 € au titre de l'exercice 2016.

INCIDENCES BUDGETAIRES

Programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10208	à créer	GIP MRU fonctionnement 2016	65-72-65738	70.000 €

PROPOSITION

Il vous est proposé :

- d'allouer au Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » une subvention de fonctionnement de 70.000 € au titre de l'exercice 2016 ;

- de m'autoriser à signer la convention de financement associée à l'octroi de cette subvention, annexée au présent rapport.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

